

**Violences sur
les personnels :**

**observer
ou agir ?**



FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 40 - email : fnefcp@fo-fnefcp.fr

Le Ministre de l'Education Nationale a annoncé la création d'un observatoire sur la violence scolaire. Cette annonce fait suite aux agressions médiatisées qui ont eu lieu à l'encontre de professeurs dans l'exercice de leur fonction en particulier à Bruxolles, à la Réunion et à Bordeaux par des élèves et des parents.

La FNEC FP FO en appelle au Ministre. Il ne s'agit plus d'observer (un organisme de ce type existe déjà créé par le prédécesseur de Mr PEILLON), il faut agir.

FORCE OUVRIERE demande en premier lieu l'application pleine et entière de l'article 11 du statut général de la Fonction Publique qui garantit aux fonctionnaires la « protection fonctionnelle ».

L'Etat doit poursuivre comme la loi lui en fait obligation les auteurs de violences, injures, voies de fait. Hélas il apparaît que dans la majorité des cas, les responsables de l'Education Nationale n'assument pas cette responsabilité en demandant aux agents d'assurer eux-mêmes leur défense (notamment par le biais d'assurance professionnelle), mais aussi par le dépôt de plainte émanant directement des agents.

La FNEC FP FO demande également au Ministre de considérer que ces affaires médiatiques ne sont que l'arbre qui cache la forêt.

Ces comportements qui se multiplient au sein des établissements scolaires sont la résultante des suppressions massives d'emplois, donc d'un taux d'encadrement moindre.

La FNEC FP FO exige également que les CHSCT installés très récemment soient effectivement saisis de ces dossiers. Or à ce jour, aucune enquête de CHSCT n'est réalisée sur ces accidents du travail. Aucun arbre des causes n'est donc établi, aucune mesure de prévention n'est donc proposée.

C'est en ce sens que la fédération de l'enseignement FO s'adresse au Ministre.

Montreuil, le 19 septembre 2012